

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 AOÛT 2020

Rapport au Parlement fédéral : audit RH du War Heritage Institute



La Cour des comptes a examiné la politique de personnel et la gestion du personnel du War Heritage Institute (WHI). Cet institut a été créé le 1^{er} mai 2017 dans le cadre du *redesign* de l'administration fédérale à la suite de la fusion de quatre organismes existants : l'Institut des vétérans - Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre, le Musée royal de l'armée et d'histoire militaire, le Mémorial national du Fort de Breendonk et le Pôle historique de la Défense. Par cet audit, la Cour souhaitait vérifier si le WHI a été constitué conformément à la loi organique et si les normes de contrôle interne sont respectées en matière de politique de personnel et de gestion du personnel. Par ailleurs, la Cour a constaté que, trois ans après la création du WHI, de nombreux manquements sont encore présents d'un point de vue juridique, ce qui complique la mise en œuvre d'une politique de personnel cohérente et adéquate. Elle a également noté certaines lacunes au niveau de la gestion du personnel.

La Cour a tout d'abord constaté que, trois ans après sa création, l'organisation du WHI n'est pas encore totalement réglée d'un point de vue juridico-institutionnel dans plusieurs domaines, tel que prescrit dans la loi organique.

Par exemple, l'arrêté portant exécution de cette loi organique sur différents points n'a pas encore été publié. Par ailleurs, le WHI n'a pas encore été intégré dans la loi du 22 juillet 1993 portant certaines mesures en matière de fonction publique, ce qui entraîne une insécurité juridique concernant le statut administratif et pécuniaire du personnel. Le contrat de gestion entre le WHI et l'État fédéral, qui est prévu dans la loi organique et qui doit comporter les objectifs stratégiques et opérationnels de l'organisme, n'a pas encore été conclu. Jusqu'à présent, un cadre linguistique n'a pas non plus été publié. Des recrutements ne peuvent dès lors pas avoir lieu en Région de Bruxelles-Capitale. De plus, la fusion des quatre organismes existants a donné lieu à un déséquilibre linguistique qui devra être rectifié au cours des prochaines années. En outre, il n'existe pas de fondement légal formel permettant d'octroyer une pension du secteur public aux membres du personnel statutaire du WHI lors de leur départ à la retraite. Enfin, la Cour a constaté que les règlements d'ordre intérieur du comité de direction et du conseil scientifique n'ont pas encore été approuvés.

De surcroît, l'examen a révélé que le fonctionnement du service des ressources humaines du WHI est problématique depuis sa création en raison de l'effectif limité en permanence et de l'importante rotation du personnel. Le service des ressources humaines ne peut dès lors mener à bien l'ensemble de ses tâches.

En ce qui concerne la politique de personnel, la Cour signale que des descriptions de fonctions actuelles doivent être réalisées, à l'aide de la cartographie fédérale, pour toutes les fonctions existant au sein du WHI. Il convient également de démarrer le cycle d'évaluation du personnel scientifique. En matière de contrôle interne, la Cour recommande de rédiger un manuel de procédures détaillé et actualisé. Elle souligne par ailleurs que la pratique consistant à désigner des militaires pensionnés à des fonctions dirigeantes à mi-temps ne peut être considérée comme une mesure de bonne gestion de personnel.

Enfin, en ce qui concerne la gestion du personnel, la Cour a observé à plusieurs reprises que les dossiers des membres du personnel étaient incomplets, ce qui a compliqué, voire rendu impossible, leur contrôle. Dans certains cas, elle a constaté des irrégularités au niveau de la rémunération. En outre, les factures adressées par la Défense au WHI afin de récupérer le coût salarial du personnel détaché auprès de l'institut ne sont pas suffisamment transparentes pour permettre un contrôle adéquat.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Audit RH du War Heritage Institute », la synthèse et le présent communiqué de presse sont disponibles uniquement en version électronique sur www.courdescomptes.be.